

## Personnes prises en charge pour maladie coronaire chronique en 2015

### 1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM, cartographie des patients et des dépenses ([http://www.ameli.fr/fileadmin/user\\_upload/documents/cnamts\\_rapport\\_charges\\_produits\\_2018.pdf](http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/cnamts_rapport_charges_produits_2018.pdf)).
- Champ : Régime Général + Sections Locales Mutualistes, sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict) pour les effectifs et les taux ; les dépenses sont extrapolées à tous les régimes et calées sur l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie).
- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec codes CIM-10 de cardiopathie ischémique, et/ou personnes hospitalisées au cours des années n à n-4 pour ces mêmes motifs (diagnostic principal (DP) d'un des RUM (Résumé d'Unité Médicale) ou diagnostic relié (DR)), et/ou personnes hospitalisées au cours de l'année n pour tout autre motif avec une cardiopathie ischémique comme complication ou morbidité associée (diagnostic associé (DA)), et sans hospitalisation pour syndrome coronaire aigu au cours de l'année n.
- Les taux standardisés permettent de neutraliser les différences dues à des variables influençant le phénomène étudié, telles que l'âge et le sexe, afin d'autoriser la comparaison de ces taux entre eux (pour plus d'informations : [http://www.pifo.uvsq.fr/epideao/esp/chap\\_2/standardisation.html](http://www.pifo.uvsq.fr/epideao/esp/chap_2/standardisation.html)). Les standardisations sont réalisées sur la structure d'âge et sexe des estimations de population de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2016.
- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

### 2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2015, on dénombre 1 486 800 personnes prises en charge pour maladie coronaire chronique, dont 32% de femmes. Les âges moyen et médian sont de 72 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 44%, dont 43% sont des femmes. Dans l'ensemble, 73% des personnes sont prises en charge pour ALD en rapport avec la maladie coronaire. Le taux brut pour le Régime Général et les Sections Locales Mutualistes est de 26,05‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 57 082 900 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 27,37‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUC), 4,37‰ sont prises en charge pour maladie coronaire chronique, contre 6,05‰ de la population générale de même âge (taux standardisés : 7,77‰ contre 6,47‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts  
des personnes prises en charge pour maladie coronaire chronique par classe d'âge en 2015**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
<b>Hommes</b>							
Effectif	400	3 000	106 500	225 800	310 200	367 500	1 013 300
Taux brut	0,07‰	0,46‰	15,46‰	71,08‰	125,79‰	199,74‰	38,31‰
<b>Femmes</b>							
Effectif	300	1 400	31 600	62 000	97 400	280 800	473 500
Taux brut	0,06‰	0,19‰	3,95‰	16,3‰	32,88‰	89,68‰	15,46‰
<b>Total</b>							
Effectif	700	4 400	138 000	287 800	407 600	648 300	1 486 800
Taux brut	0,06‰	0,32‰	9,27‰	41,24‰	75,08‰	130,41‰	26,05‰

Source : SNIIRAM / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés  
des personnes prises en charge pour maladie coronaire chronique par région en 2015**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	114 000	35,26‰	36,45‰	51 000	13,69‰	14,54‰	164 900	23,72‰	24,78‰
Bourgogne-Franche-Comté	47 500	43,33‰	39,95‰	22 700	17,83‰	16,44‰	70 200	29,62‰	27,28‰
Bretagne	44 100	35,87‰	36,30‰	20 800	14,47‰	14,37‰	64 900	24,34‰	24,13‰
Centre-Val de Loire	44 600	44,04‰	41,28‰	20 900	17,77‰	16,94‰	65 500	29,91‰	28,23‰
Corse	6 900	60,06‰	51,33‰	3 300	24,64‰	22,16‰	10 200	41,06‰	36,03‰
Grand Est	96 200	44,71‰	44,17‰	46 400	18,68‰	18,85‰	142 600	30,76‰	30,55‰
Guadeloupe	2 300	13,86‰	14,15‰	1 600	7,31‰	8,60‰	3 900	10,15‰	10,97‰
Guyane	900	11,12‰	20,68‰	500	5,06‰	13,36‰	1 300	7,79‰	16,97‰
Hauts-de-France	94 000	38,22‰	43,77‰	45 800	16,54‰	19,03‰	139 800	26,74‰	30,27‰
Ile-de-France	160 600	32,06‰	37,39‰	72 800	12,69‰	15,54‰	233 400	21,72‰	25,83‰
Martinique	2 200	14,69‰	13,25‰	1 400	7,08‰	7,13‰	3 500	10,35‰	9,79‰
Mayotte	100	3,24‰	6,06‰	< 100	0,76‰	1,96‰	200	1,89‰	4,08‰
Normandie	55 700	42,28‰	42,40‰	27 300	18,11‰	18,09‰	83 100	29,37‰	29,20‰
Nouvelle Aquitaine	92 900	42,38‰	38,74‰	41 500	15,96‰	14,56‰	134 400	28,04‰	25,55‰
Occitanie	94 300	41,98‰	40,30‰	42 000	16,01‰	15,73‰	136 300	27,97‰	27,09‰
Pays de la Loire	51 100	34,92‰	36,75‰	23 900	14,30‰	15,01‰	75 100	23,92‰	24,98‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	95 100	46,12‰	41,73‰	46 200	18,95‰	17,42‰	141 300	31,40‰	28,67‰
Réunion	8 800	23,02‰	34,48‰	4 500	10,51‰	18,15‰	13 300	16,37‰	25,81‰

Source : SNIIRAM / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

### 3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts  
des personnes prises en charge pour maladie coronaire chronique décédées par classe d'âge en 2015**

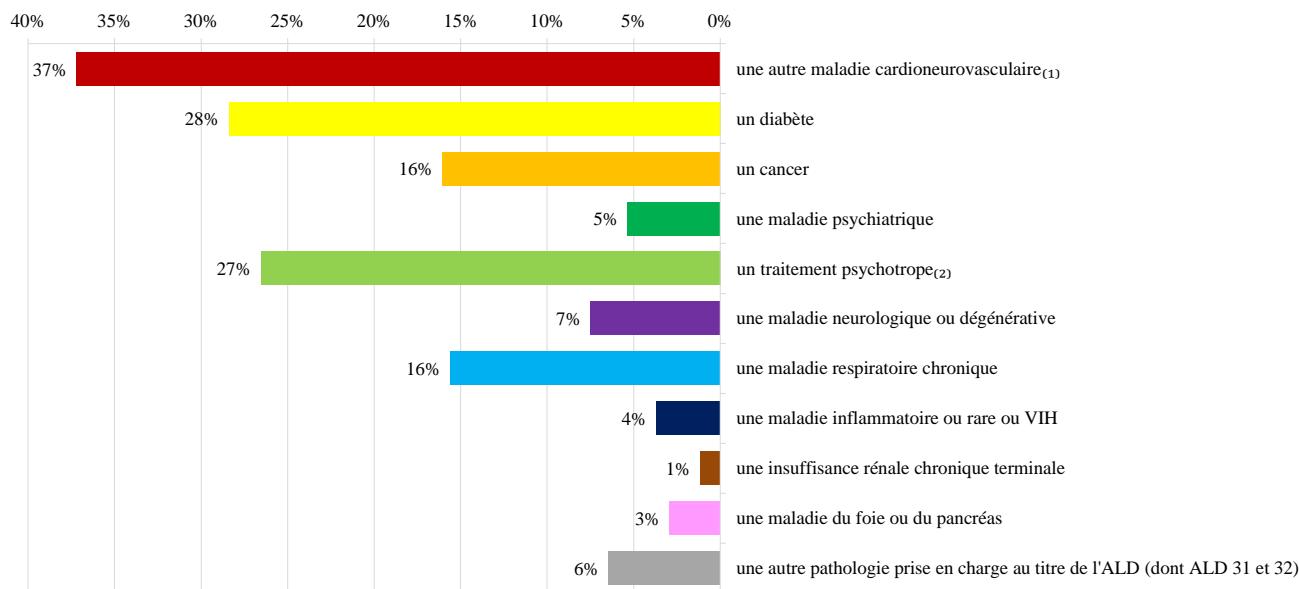
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	1 400	5 000	10 300	52 800	69 700
Effectif total	700	4 100	128 700	255 600	353 500	566 100	1 308 600
Taux brut	-	1,05%	1,08%	1,97%	2,93%	9,33%	5,32%

Source : SNIIRAM / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour maladie coronaire chronique sont respectivement de 81 ans et de 84 ans.

### 4. Polypathologie et traitements

**Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour maladie coronaire chronique, pourcentage de personnes avec au moins...**



Source : SNIIRAM / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

(1) dont 1,1% Accident vasculaire cérébral aigu ; 5,4% Séquelle d'accident vasculaire cérébral ; 4,1% Insuffisance cardiaque aiguë ; 8,9% Insuffisance cardiaque chronique ; 11% Artériopathie oblitérante du membre inférieur ; 17,7% Troubles du rythme ou de la conduction cardiaque ; 5,6% Maladie valvulaire ; 0,3% Embolie pulmonaire aiguë ; 2,3% Autres affections cardiovasculaires

(2) Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

### 5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 158 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 3 283 millions d'euros (2,1%) sont attribués à la prise en charge pour maladie coronaire chronique :

- 1 816 millions d'euros pour les soins de ville
- 1 125 millions d'euros pour les dépenses hospitalières
- 342 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 1 860 euros par personne (Régime Général + Sections Locales Mutualistes).

### 6. Evolutions entre 2013 et 2015

#### a. Evolution des effectifs et taux entre 2013 et 2015

Entre 2013 et 2015, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour maladie coronaire chronique est de 2,65%. L'évolution brute de la prévalence entre 2013 et 2015 est de 0,1 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, elle est de 0,08 point.

#### b. Evolution des dépenses entre 2013 et 2015

Entre 2013 et 2015, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables à la maladie coronaire chronique est de -0,41%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de -2,8%.